N° 6770/2020-160

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Approbation de la convention tripartite d'application de l'article 4-1 du décret n° 2020-371 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6770-2020-160-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Madame Aurélie MAILLOLS Conseillère Communautaire expose :

Les dispositions des ordonnances n°2020-317 du 25/03/2020, n°2020-330 du 25/03/2020, du décret n°30/03/2020 ont mis en œuvre le dispositif du Fonds Solidarité National – Volet 2.
Il est ouvert la possibilité pour notre collectivité de participer à ce fonds FSN- Volet 2 via une convention optionnelle jointe en annexe.
La participation de notre collectivité doit être comprise entre 500€ et 3 000€ par tranche de 500€. Cette dernière est attribuée à des dossiers d'entreprises situés sur le territoire communautaire.
L'instruction des dossiers est assurée par les services de la Région Occitanie, et font l'objet d'une présentation préalable en comité départemental d'engagement du dispositif L'OCCAL.

Il est proposé :
- d'**ADHERER** au dispositif Fond Solidarité National – Volet 2, tel que présenté ci-dessus et dans la convention jointe en annexe,
- de **FIXER** à hauteur de 1 500 €/dossier la participation de la collectivité,
- d'**AUTORISER** Monsieur Le Président à signer l'ensemble des pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6770-2020-160-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020